

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 14 octobre 2010
à la Salle de spectacles**

2ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 14 octobre 2010, 20 heures 15

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président salue les membres du Conseil, Mme la syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, le bureau du Conseil, la secrétaire, l'huissier du Conseil, M. François Tabanyi, les représentants de la presse et le public, ainsi que les techniciens de l'équipe de TV.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 58 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 16 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Amann Alain	Keita Mady
Barraud Pascal	Kocher Christophe
Bonzon Arielle	Montalbano Laura
Brandt Thierry	Ozcan Cemal
Desboeufs Hubert	Scala Michele
Eareby Mohammed	Vega Raquel
Ferrini Gian-Luca	Von Gunten André
Forestier Betty	
Ghassem Ali	
Joerchel Anhorn Bastienne	

Absents: Mme et MM. Gildo Martinelli, Mady Keita

4 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que le point 11 ne pourra pas être traité.

Dépôt de postulats, motions et interpellations annoncés au point 17 :

- Postulat de Mme Line Rouyet (PSR)
- Postulat de Mme Victoria Ravaioli (PSR)
- Interpellation de Mme Line Rouyet (PSR)
- Interpellation de M. Pascal Waeber (PLR).

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010.
- 3 Démissions, assermentations.
- 4 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité :
 - o Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaoli et consorts relative à l'équipement des bâtiments scolaires de parcs à vélos et barres pour trottinettes
 - o Planification scolaire en matière de locaux - rapport de la Municipalité
- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 9 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 11 Renvoyé
- 12 **Rapport** de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".
M. Eric Aeschlimann, président de la CUAT.
- 13 Préavis N° 91-2010 - Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 14 Préavis N° 92-2010 - Fixation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 15 Préavis N° 93-2010 - Aménagements extérieurs du Centre Technique Communal (CTC).
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 16 Préavis N° 94-2010 - Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) et d'un parc sportif au Censuy.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 17 Motions, postulats, interpellations.
- 18 Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010.

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

3. Démissions, assermentations.

Le Conseil avait reçu le 9 septembre la démission de Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge).

Le Bureau a reçu la démission de M. Michel Brun (PSR) en date du 4 octobre. Le Président en donne lecture :

Monsieur le Président,

Je vous informe que je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil avec effet au 9 septembre 2010. En effet, occupé à de nouvelles fonctions professionnelles, mon agenda s'est quelque peu alourdi et m'empêche d'être présent à vos séances.

Je garde d'excellents souvenirs liés à l'exercice de mon mandat. Je vous souhaite plein succès pour la suite et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Les listes des viennent-ensuite des listes Fourmi rouge et PSR étant épuisées, le Bureau a procédé à l'élection complémentaire de M. Ali KILINC pour le groupe Fourmi rouge et de Mme Annelise BESANCON pour le groupe socialiste.

Le Président procède à l'assermentation de ces deux nouveaux conseillers conformément à l'usage et à l'art. 6 du règlement du Conseil.

M. le Président fait observer au Conseil que Mme Besançon est sa conjointe.

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes .

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

M. Michel Brun était membre du Conseil intercommunal de la PCI (protection civile). Son remplacement sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. Brun était également membre de la commission des finances. Le PSR propose M. **Alain Amann** pour le remplacer.

Mme Nicole Divorne annonce que Mme Raquel Vega sera remplacée à la CUAT par **M. Rémy Petitpierre**.

CARIC : le groupe Arc-en-Ciel a toujours un siège vacant; il en est de même pour le groupe des Verts.

Commission des finances; le groupe des Verts a toujours un siège vacant.

Il n'y a pas d'autre changement au sein des commissions permanentes.

5. Communications de la Présidence.

Le Président donne lecture du résultat des votations du 26 septembre, pour la commune de Renens (1objet fédéral et deux objets cantonaux).

Electeurs inscrits : 7'701

Cartes de vote reçues : 3'006

1) Assurance-chômage

Bulletins rentrés	2'993
Blancs	26
Nuls	1
Valables	2'966

Suffrages :	
OUI	954
NON	2'012
participation	38.87%

2) Fusion de communes (objet cantonal)

Bulletins rentrés	2'940
Blancs	102
Nuls	3
Valables	2'835

Suffrages :	
OUI	2'466
NON	369
participation	38.18%

3) Juridiction du bail

Bulletins rentrés	2'953
Blancs	58
Nuls	9
Valables	2'901

Suffrages :	
OUI	913
NON	1'988
participation	38.42%

Le Bureau a reçu l'invitation au "Marché du SDOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois) qui se déroulera les vendredi 12 et samedi 13 novembre 2010 à la salle du Polydôme de l'EPFL. Suite aux échos positifs reçus l'année dernière, le vendredi est réservé aux visites à l'intention des communes, des partenaires et associations et le samedi matin est ouvert au public. Une visite commentée tout public sera également organisée durant la matinée de samedi (départ 9 h 30). Il est souhaité que la participation soit annoncée. Le samedi à 11 heures aura lieu une conférence-débat : Présentation des projets du SDOL. Dès 12 heures : apéritif offert par la Commune de St-Sulpice et vernissage de l'exposition de cartes postales anciennes de M. Jean-Claude Marendaz.

Le Président annonce la visite de M. le préfet en date du 22 novembre.

La prochaine votation fédérale aura lieu le 28 novembre, avec deux objets : l'initiative pour le renvoi des étrangers avec contre-projet et l'initiative pour des impôts équitables.

Le bureau a reçu l'arrêté de convocation pour les élections communales 2011, qui ne diffère pas de ceux des autres années, à l'exception de l'article 14, dernier alinéa "on ne peut parrainer une liste si on est soi-même candidat".

Le bureau doit déposer une fois par législature le préavis concernant les jetons de présence des conseillers. Le dernier préavis avait été déposé en mai 2006, mais traité

en septembre. Les groupes sont priés de donner leur point de vue à ce sujet au bureau, afin que le préavis puisse être déposé en décembre 2010.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la présidence.

M. Olivier Barraud (PSR) annonce deux changements au parti socialiste : premièrement la présidence du groupe, qui sera désormais assurée par Mme Victoria Ravaioli et celle de la section par M. Michele Scala.

6. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce quatre communications orales :

- La Municipalité a préparé un document qui est distribué dès cette semaine à tous les nouveaux arrivants à Renens. Ce document rassemble sous une forme évolutive un ensemble d'informations sur la ville, dans tous les domaines. Il a nécessité beaucoup de travail, de réflexions et une collaboration entre tous les services communaux. Les Conseillers en ont reçu un exemplaire sur leur place.
- Le retour du marché sur "sa" Place, encore en chantier, se fera le samedi 23 octobre. L'inauguration est prévue pour le 30 avril, avec dans l'intervalle des Fêtes de Noël qui seront organisées avec une ampleur inhabituelle. En avril, la place sera alors finie, les nouveaux habitants seront présents, même si tous les alentours ne seront pas encore complètement terminés, la rue de la Mèbre en particulier.

M. Jean-François Clément, Municipal :

- Entrée en vigueur du nouveau système de péréquation au 1^{er} janvier 2011.

Une de ses caractéristiques est une bascule de points d'impôts – Les impôts cantonaux sont augmentés de 6 points (passent 151.5 -> 157.5) et les points communaux sont réduits de 6 points (passent de 81.5 à 75.5). Le coefficient « canton + communes » demeure inchangé, et garde la valeur de 233 points. La bascule est donc neutre pour le contribuable du contribuable.

Les incidences de cette bascule sont déjà intégrées dans le budget 2011 à paraître ce prochain lundi.

Cette bascule de points d'impôts pouvait être une opportunité de révision de notre arrêté d'imposition. Néanmoins, la Municipalité a décidé de maintenir l'actuel arrêté d'imposition, à savoir l'arrêté d'imposition 2010-2011, qui a fait l'objet du préavis No 76 de 2009.

L'arrêté d'imposition sera révisé en 2011.

- Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Didier Divorne au sujet du projet de modification de loi visant à abaisser le taux d'impôt sur le capital des sociétés imposées au régime ordinaire, lequel passerait de 1.2‰ à 0.6‰ : "Lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2010, M. le Conseiller communal Didier Divorne, a posé les questions suivantes :

Question 1 : Quelles seront les conséquences financières pour notre Ville, dans le cas hautement probable où la majorité du Grand Conseil vaudois applaudira des deux mains à la modification de la loi sur les impôts ?

Question 2 : Quelle est la marge de manœuvre de notre Municipalité, qu'elle soit légale ou médiatique, pour s'opposer à cette coupe sombre dans nos entrées financières ?

CONTEXTE

Le 23.03.2007, le Parlement a adopté la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises. Après l'aboutissement du référendum, le peuple a adopté ce texte le 08.02.2008. Le Conseil fédéral a décidé de faire entrer en vigueur la majorité des dispositions au 1er janvier 2009.

Cette réforme, soutenue par les partis de droite et combattue par les partis de gauche, a considérablement allégé la fiscalité des personnes morales.

Au plan cantonal, l'imposition des personnes morales est qualifiée de particulièrement intéressante. Le taux effectif d'imposition sur le bénéfice des entreprises oscille pour les impôts cantonaux et fédéraux entre 20 et 23.6 %, selon le lieu d'implantation de l'entreprise.

Le canton de Vaud souhaite renforcer sa compétitivité « fiscale » face aux autres sites en offrant un large éventail de mesures financières et fiscales destinées aux entreprises, afin de réduire substantiellement les charges induites. Une telle politique pouvant faciliter l'installation de nouvelles sociétés.

CONCRETEMENT - Dès le 1^{er} janvier 2009, les entreprises paient un impôt sur le capital UNIQUEMENT si celui-ci dépasse l'impôt sur le bénéfice. Dès lors, les entreprises ayant un rendement supérieur à 1.25 % ne paient plus l'impôt sur le capital à partir de 2009.

Ce mécanisme est injuste. Les sociétés – souvent des PME – dont les comptes n'affichent que de maigres résultats – voire des pertes – n'ayant que peu – ou pas – d'impôt sur le bénéfice à déduire, sont contraintes à payer l'entier de leur impôt sur le capital, ce qui est parfois problématique, même si cet impôt est très faible.

Cette réduction de l'impôt sur le capital, de 1.2‰ à 0.6 ‰ n'annule pas cette injustice, mais l'atténue.

L'exposé des motifs indique qu'une baisse de l'impôt sur le capital de 50 % entraîne une baisse de l'impôt comprise entre 50 et 100 % selon les cas. En moyenne, la diminution des recettes devrait être de l'ordre de 75 %. Les effets de la baisse des recettes fiscales entraînées par cette mesure ne se feront sentir qu'une fois les taxations définitives 2009 effectuées, soit à fin 2010 et 2011. Ce n'est qu'une fois les taxations définitives 2009 effectuées que nous pourrions estimer financièrement pour notre commune l'effet de la baisse de l'impôt sur le capital.

REPONSE A LA 1^{ERE} QUESTION

Selon l'exposé des motifs, la perte estimée, de manière grossière, serait de 8 millions pour l'Etat et de 4 millions pour l'ensemble des communes. Il n'est pas possible à ce stade de mesurer plus précisément l'impact pour votre Ville.

REPONSE A LA 2^{EME} QUESTION

La Municipalité de la Ville de Renens, dans sa majorité, considère comme essentielle la redistribution des richesses au travers des mécanismes des impôts et de la péréquation.

Les mesures majeures en matière de fiscalité des personnes morales ont été entérinées par l'acceptation de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises en 2008.

Celle-ci a instauré une iniquité de traitement en matière d'impôt, entre sociétés à forts bénéfices et sociétés à faibles bénéfices.

L'analyse des effets d'une réduction de l'impôt sur le capital de 1.2‰ à 0.6‰ démontre clairement que cette mesure ne concerne que de petites PME aux bénéfices faibles. L'impact de la mesure reste cependant mineur pour les petites sociétés, car l'impôt sur le capital est faible, particulièrement pour les petites entreprises puisqu'elles ont un faible capital. Une SARL dotée d'un capital de 60'000.-- francs, taxée par un impôt sur le capital à hauteur de 1.2 ‰ s'acquitte d'un montant de 168.- francs par année (canton + commune). Un taux à hauteur de 0.6‰ réduit ce montant de moitié.

S'opposer à cette mesure qui atténue une iniquité de traitement, s'adresse à de petites PME, dans un contexte économique difficile, n'est pas pertinent.

Une très large majorité du Grand Conseil partage ce point de vue et ne conteste pas cette proposition.

Par une lettre datée du 21 septembre 2010 adressée au Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises (UCV) a toutefois fait part de son regret de ne pas avoir été consultée sur ce projet qui n'est pas sans incidences sur les entrées financières de ses membres.

Ces considérations expliquent les raisons pour lesquelles la Municipalité, bien que touchée fiscalement, ne se mobilisera pas sur ce thème."

Le Président ouvre la discussion sur ces communications orales.

M. Didier Divorne (Fourmi rouge) remercie le Municipal pour sa réponse. Sur le fond de la démarche, il a des regrets : l'UCV a fait une lettre pour le principe. Les communes doivent être consultées. Il souhaite que notre commune fasse également un courrier au Conseil d'Etat pour rappeler un devoir de négociation, d'information. Les communes ont été mises au pied du mur et pour lui, ce n'est pas acceptable.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) demande si la nouvelle péréquation sera plutôt favorable à la commune ou plutôt défavorable, ou si ce sera une opération blanche.

M. Jean-François Clément, Municipal, répond que la nouvelle péréquation, à année équivalente, entraîne une légère perte. Il rappelle que la péréquation est toujours calculée sur des années précédentes. Dans un scénario identique, on perdra l'équivalent de 0.25 à 0.3 point d'impôts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications orales de la Municipalité. **Le Président** ouvre la discussion sur la réponse à l'interpellation de Mme Victoria Ravaioli et consorts relative à l'équipement des bâtiments scolaires de parc à vélos et barres pour trottinettes.

Mme Rosana Joliat (PLR) relève une différence de traitement notable entre le primaire et le secondaire. Dans le document distribué pour l'année 2009-2010 aux parents des élèves fréquentant l'établissement primaire de Renens, il est noté "en principe, les élèves viennent à pied à l'école. Les élèves qui viennent à l'école à bicyclette, en planche à roulettes ou en trottinettes le font sous la responsabilité des

parents. Les parcs à vélos ne sont soumis à aucune surveillance particulière et la direction de l'établissement primaire décline toute responsabilité en cas de vol, de vandalisme ou autres dégâts. Il est interdit d'utiliser ces moyens de locomotion dans la cour." C'est donc avec l'autorisation de l'établissement que les moyens de transport comme trottinettes ou autres planches à roulettes peuvent être *rangées dans les vestiaires*, selon la réponse municipale. Par contre, au secondaire, on peut lire sous le point 9 de la brochure Rentrée 2009-2010, moyens de transport : "La direction de l'Etablissement recommande aux parents des élèves de ne pas autoriser leurs enfants à utiliser une bicyclette, une trottinette, un skate, un cyclomoteur, un scooter ou autre pour se rendre à l'école. Les élèves qui se rendent à l'école avec des moyens de déplacement mécaniques le font sous l'entière responsabilité de leurs parents. Les parcs de ces moyens de déplacement ne sont pas soumis à une surveillance particulière. La direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage. Aucune assurance de l'école ne couvre ces vols ou ces dommages. Tous les moyens de déplacement cités sont interdits dans les bâtiments scolaires, même portés à la main." A la lecture de chaque article, Mme Joliat constate une approche toute différente pour les élèves, somme toute plus âgés. Elle demande qu'on envisage à l'avenir le même article concernant les moyens de transport, hormis les véhicules nécessitant un âge légal.

Mme Joliat demande également s'il existe des barres pour trottinettes dans les deux collèges secondaires, Verdeaux et le site du Léman ? Aujourd'hui on peut admirer de nombreuses trottinettes décorant avec plus ou moins d'harmonie les barrières protégeant la cour du collège de Verdeaux.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse qui la satisfait. Elle n'a pas étudié la question des différences entre primaire et secondaire.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond à Mme Joliat que les brochures distribuées par les directions sont de leur plume. La direction des écoles secondaires a changé sa brochure cette année. Ces incohérences ne sont plus là cette année. La réponse donnée à l'interpellation montre ce changement. Si l'école primaire avait eu certains doutes quant à la mobilité, que ce soit en trottinette ou à vélo, elle y est entre-temps ouverte puisqu'elle est en accord avec la réponse municipale et est prête à ouvrir les cours à la pose de barres à trottinettes. Ces éléments vont être installés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur cet objet. **Le Président** ouvre la discussion sur le rapport de la planification scolaire en matière de locaux. La discussion n'est pas utilisée.

Le Président ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité "Sous la loupe" du 3 sept. au 1^{er} octobre 2010.

M. Paul Mettraux (PLR) a une question à la Municipalité au sujet de l'aménagement de la place du Marché. Il a constaté que les immenses plaques en béton posées à la hauteur des Arcades côté rue du Midi 10 étaient surélevées d'environ 7 cm côté rue du Midi et atteindront environ 28 cm à la hauteur de la rue Neuve. Un escalier dangereux bordera la partie est de cette future et tant attendue belle place du Marché, mettant en péril la sécurité des handicapés, des malvoyants, des enfants, des personnes âgées, enfin de tous les passants distraits ou non qui s'aventureront dans ce secteur de la place. Par ailleurs, il a la conviction qu'en cas de fortes pluies l'eau

pourrait inonder les commerces et les caves de l'immeuble Midi 10, voire même de la rue Neuve. Pourtant, il lui semblait que tout avait été prévu dès le départ, en particulier le 21 avril 2008, lors du dépôt par la Municipalité du Préavis 48-2008 : Crédit d'étude pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes, qui nommait dans le cahier des charges l'interface avec les propriétés en limite de la place, COOP, Métropole Migros et Arcades.

M. Mettraux rappelle en outre le postulat en suspens de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration. Dans son préavis 91 du 4 octobre 2010, la Municipalité relève que "dans le cadre de toutes les nouvelles constructions et rénovations des bâtiments communaux et des nouveaux aménagements sur le domaine public, la problématique liée aux personnes à mobilité réduite est prise en compte". Il ose espérer que la Municipalité n'attendra pas l'inauguration officielle de la place du Marché (agendée au samedi 30 avril 2011) pour répondre à cette situation préoccupante.

M. Roland Divorne (PLR) intervient au sujet du plan de mobilité communal, en particulier de sa deuxième étape qui démarrera le 1^{er} novembre 2010, qui "incite le personnel à réduire les déplacements pendulaires en véhicule individuel". Pour lui, les pendulaires sont les étrangers qui viennent travailler à Renens. "Maintenant, on pourrait croire que tous les Renanais sont devenus des pendulaires, peut-être des poissons faciles pour les macarons", dit-il. Il réagit au terme de "mesure contraignante", ne permettant plus au personnel de se déplacer de sa propre manière et selon ses droits individuels. Ces mesures deviennent contraignantes afin de les dissuader de se déplacer en voiture pour aller travailler. A son avis, cela viole les droits individuels et s'apparente plutôt à du mobbing envers le personnel. La commission de gestion devrait se plancher sur ce plan de mobilité, afin de s'assurer qu'il n'affecte pas la qualité et la motivation du personnel.

M. Olivier Barraud (PSR) s'attriste à l'intervention de M. Divorne, qui ne retient qu'un mot "contraignante", mais pas les termes de "symboliquement forte", "mesures incitatives, participation financière à l'achat d'abonnements de transports publics, du subventionnement à l'achat de vélos ou vélos à assistance électrique". Dire qu'on porte atteinte à la liberté du personnel, c'est faux. Parler de mobbing, c'est faux, il vaudrait la peine de se faire expliquer de quoi il s'agit. Un pendulaire est quelqu'un qui se déplace tous les jours de son domicile pour aller travailler, que ce soit à l'intérieur du territoire renanais ou en direction d'une autre commune. Il est normal que la commune réfléchisse et mette en place une politique qui les incite à utiliser les transports publics. Quand on est une ville comme Renens, qui a une excellente desserte en transports publics à l'interne et en direction des autres communes, il est normal qu'on incite les personnes à utiliser ces moyens de transports. M. Barraud demande à M. Divorne de modérer ses propos et de ne pas utiliser des termes qu'il ne maîtrise pas.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) répond à M. Divorne qu'il n'est marqué nulle part qu'il est interdit de se déplacer avec sa voiture. Il s'agit d'une incitation à prendre les transports publics, comme l'a dit M. Barraud. La commune ne veut plus financer les places de parc. La personne qui décide de se déplacer avec sa propre voiture se finance de A à Z, comme beaucoup de monde dans le privé.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répond sur le plan de mobilité. M. Barraud et Mme Kocher ont dit l'essentiel. La Municipalité informera volontiers la commission de gestion sur la manière dont ce plan de mobilité a été mis sur pied.

Elle rappelle que la Municipalité exige des entreprises qui arrivent à Renens de faire des plans de mobilité : elles n'ont pas autant de places de parc qu'elles le souhaitent, on cherche à ce que les places soient payantes et à favoriser le développement des transports publics.

Dans l'Ouest lausannois l'offre en transports publics va doubler entre 2008 et 2014, avant même l'arrivée du tram. Cela signifie aussi des factures de TL qui vont augmenter.

Il s'agit d'une politique globale. La Confédération, pour financer fortement, par exemple les axes forts comme le tram et d'autres mesures de ce genre, exige aussi une politique du stationnement qui vise à favoriser les mobilités douces et l'utilisation des transports publics.

Ce plan de mobilité est issu d'une procédure de discussions et d'information avec le personnel et ses représentants. Il est vrai qu'une partie du personnel communal, habituée à parquer gratuitement, n'est pas forcément ravie! Les 40% qui viennent à pied, en vélo ou en transports publics, sont par contre contents de bénéficier des mesures incitatives. Ces mesures incitatives ont été prévues de manière large et ne sont pas réservées aux personnes prenant des abonnements Mobilis ou CFF. L'automobiliste qui décide de rester en voiture, de payer sa place de parc, aura aussi droit à une mesure incitative, par exemple pour des billets TL ou une participation à un abonnement demi-tarif CFF.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond à M. Mettraux sur la place du Marché. Elle rappelle que le crédit d'ouvrage qu'on est en train de mettre en œuvre a été voté en 2009 et que ce dernier prévoit des travaux jusqu'en novembre 2011. Depuis le vote, certains nouveaux éléments sont arrivés (la rénovation de la Migros, des travaux conséquents du côté des Arcades) auxquels il a fallu s'adapter. La marche déplaît au propriétaire du côté des Arcades. Cette remarque a été entendue et plusieurs solutions ont été étudiées. A priori ce palier ne devait pas gêner. On est dans une place qui est en pente, avec des bâtiments qui eux doivent être horizontaux (entrées planes), on ne peut pas suivre cette pente qu'il a fallu répartir. Elle a été répartie tant du côté de la Migros, que du côté des bâtiments COOP et du côté des Arcades. La Municipalité a entendu que cela ne convenait pas. Elle a promis, une fois que les autres éléments seront terminés et que la rampe d'accès depuis la rue du Midi, qui passe sous le couvert, sera opérationnelle et qu'on pourra commencer des travaux du côté des Arcades, de proposer un autre projet avec une pente. L'écoulement des eaux sera maîtrisé. Auparavant, une maquette sera posée (éléments en bois grandeur 1/1) pour simuler cette rampe entre l'entrée des magasins et la place, pour rattraper cette différence de niveau. A priori, une marche n'est pas forcément fautive. De nombreuses places à travers le monde ont des escaliers pour accéder aux maisons ou y descendre; ce sont des équipements possibles. Si cela ne convient pas ici, on trouvera une autre solution. La rampe proposée sera, il est vrai, assez forte, on verra à l'essai ce qu'on préfère.

L'accessibilité des handicapés sera excellente une fois le projet fini.

M. Pascal Ruschetta (PSR) : Cette marche l'interpelle aussi. Il désire savoir si dans le préavis, la marche était prévue, ou s'il y a une erreur de calcul. On a fait beaucoup de calculs, avec beaucoup d'ingénieurs et d'architectes et le résultat paraît quand même au simple citoyen pas tout à fait juste.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond qu'il n'y a pas eu d'erreur. Le préavis n'est pas allé dans les détails. Cela a été une des contraintes les plus difficiles. Première contrainte : on est sur un parking, il faut un certain niveau par-dessus le parking pour poser ces dalles. Deuxième contrainte : le choix des dalles rigides, au lieu d'un sol plus souple, en terre battue ou en gravier, qui aurait permis de s'adapter à toutes les entrées de maison; cette solution avait été rapidement retirée pour des raisons d'entretien. Les escaliers ne sont donc pas une surprise. Il y aura des escaliers pour entrer à la COOP. Si cette marche devant les Arcades dérange, la Municipalité est à l'écoute et va tenter de trouver une autre solution. Ces questions de niveaux ont été longuement étudiées. Le Bâtiment de la COOP lui-même a dû s'enfoncer un peu et pour eux une place plus haute aurait été préférable. Ce qui gêne, c'est qu'on ne l'ait pas communiqué de cette façon. "Une fois que le tout est fini, vous verrez, cela aura un bel aspect."

M. Pascal Ruschetta répond qu'il se réjouit de voir...

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président la commission :

"La Commission des finances s'est réunie le mardi 12 octobre pour examiner les incidences financières de trois préavis déposés par la Municipalité lors de la présente séance du Conseil communal.

S'agissant du **préavis 92-2010** « Fixation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016 », la commission demande que la Municipalité révise le comparatif avec les autres villes vaudoises de sorte à y intégrer les salaires nominatifs des municipaux et syndicats des communes concernées, et non seulement leur taux d'activité, afin que la commission chargée d'étudier ce préavis dispose d'une information aussi complète que possible. En outre, elle souhaite que la Municipalité renseigne la commission ad hoc sur ce que représente précisément l'augmentation proposée de l'ordre 100 000 francs par rapport à la masse salariale totale de la Commune pour l'année 2011. Au vote, la Commission des finances accepte, par 8 voix contre 0 (zéro) et 2 absentions, les incidences financières de ce préavis.

Concernant le **préavis 93-2010** « Aménagements extérieurs du Centre technique communal (CTC) », la commission a relevé que seuls 300 000 des 423 000 francs d'investissement prévus dans ce préavis figurent dans le plan des investissements en sa possession et que ce montant de 300 000 francs ne concerne que le silo à sel et le couvert (à raison de 150 000 francs chacun). La Municipalité a répondu que le montant de 370 000 francs mentionné dans le préavis renvoie au nouveau plan des

investissements, qui sera transmis au Conseil communal avec le budget 2011. Si la commission se réjouit de la volonté municipale d'acquérir un silo à sel, qui permettra de réaliser des économies substantielles lors des futurs achats de sel, plusieurs commissaires ont cependant émis des doutes quant à l'utilité du couvert projeté, qui n'apparaît, selon eux, pas clairement à la lecture du préavis, alors que son coût représente près de la moitié de l'investissement total. Aussi, la commission souhaite-t-elle que la Municipalité précise à la commission ad hoc quelles économies (notamment en matière de coûts d'entretien des machines) elle escompte de cet investissement. Au vote, c'est à l'unanimité que les incidences financières de ce préavis ont été acceptées.

Enfin, **préavis 94-2010** « Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) et d'un parc sportif au Censuy » : la commission des finances a accepté par 7 voix contre 0 (zéro) et 3 abstentions les incidences financières de ce préavis, à savoir l'octroi à la Municipalité d'un crédit de 1 973 000 francs TTC."

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Le Président rappelle que le Conseil ne connaît toujours pas le nom du/de la président/e de la CARIC.

Pas de communication.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

M. Olivier Barraud donne un bref rapport de l'Association intercommunale de la Police de l'Ouest lausannois. L'Assemblée générale a accepté, au début du mois de septembre, le budget pour l'année 2011. Ce budget prévoit une hausse notamment consécutive à l'engagement de quatre agents supplémentaires, qui se justifie par la mise en place de la police coordonnée voulue par la population. Cette dépense sera compensée par un retour de 2 points d'impôts cantonaux. Ces quatre postes supplémentaires sont nécessaires pour combler les effectifs de la police mobile (police-secours). La commission de gestion avait déjà émis plusieurs fois des demandes pour que les effectifs de la police soient suffisamment fournis et qu'on n'aille plus chercher dans les postes de ville les policiers qui sont dans les communes pour combler les effectifs de police-secours. La commission de gestion de la Polouest ne voit pas d'objection à une polyvalence entre les postes de ville et Police-secours.

M. Olivier Golaz, Municipal, précise que si tout se passe bien la bascule des deux points d'impôts se fera pour 2012.

La parole n'est plus demandée sur cet objet.

11. Reporté

12. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".

M. Eric Aeschlimann, président de la CUAT, lit le rapport de la commission :

La séance s'est déroulée le mercredi 29 septembre 2010, à 20 h au CTC. La commission est composée par les personnes suivantes : MM. Eric Aeschlimann (PLR) « président-rapporteur », Jacques Berthoud (PLR), Jean-Pierre Leyvraz (POP), Raymond Gauthier (Verts), Robert Mulopo (PS), Mme Marinella Bianchi Rojo (AEC), Mlle Line Rouyet (PS), Mme Irina Krier (Verts).

Excusés : Mme Laura Montalbano (PLR)

Absents : M. Ali Hemma Devries (Indépendant), Mme Raquel Vega (POP), M. Gian-Luca Ferrini, (PS)

Autorités : Le Service Urbanisme-Bâtiments est représenté par Mme Tinetta Maystre (Municipale).

Invité : M. François Randin « Société Greenmotion ».

Préambule :

Après une rapide présentation des personnes présentes, il est immédiatement donné la parole à l'invité, M. François Randin. Celui-ci nous propose une présentation interactive.

Exposé :

Monsieur Randin nous expose la problématique du développement des véhicules électriques. Ceux-ci vont devenir toujours plus nombreux, vu les problèmes posés par l'utilisation du pétrole ainsi que les nouvelles possibilités offertes par la technologie. Il y a toutefois un problème qui pourrait contrarier ce développement : celui de la recharge des batteries. Un locataire habitant au 3^{ème} étage n'a pas forcément la prise nécessaire pour recharger son véhicule ; une station-service n'est pas forcément disposée à fournir ce ravitaillement à des voitures qui peuvent actuellement demander de 6 à 8 heures pour se charger. D'où l'opportunité que des collectivités publiques installent des bornes d'approvisionnement sur leur territoire comme l'a fait par exemple l'EPFL.

Débat de la commission :

La commission trouve effectivement utile de transmettre cette idée à la Municipalité pour étude et rapport, mais pas sous la forme du postulat qui nous est proposé.

Celui-ci énumère 4 axes d'actions suivis de 6 amorces de solutions. La commission est en principe d'accord de transmettre les 4 axes (places de parc pour véhicules électriques, bornes de chargement, encouragement aux petits véhicules et développement de places Mobility). Le seul point contesté est la proposition du

postulant que le chargement soit gratuit, car cela va à l'encontre d'une politique de diminution de la consommation d'énergie et privilégierait que quelques personnes dans la commune.

En revanche, la commission ne désire pas se prononcer sur les 6 amorces de solution. En effet certains points sont purement techniques (les dimensions des places de parc) et d'autres ouvrent la porte à des problèmes qui dépassent largement le cadre de ce postulat : la place du trafic de transit, des vélos et des piétons.

Conclusions de la commission :

La commission désire donc que le postulant réécrive son texte. Elle propose qu'il maintienne les 4 axes, mais en supprimant toute allusion à la gratuité. En revanche il devrait ôter les 6 amorces, ce qui concentrerait le sujet du postulat sur les voitures électriques. Le texte précis sur lequel le Conseil devrait voter serait séparé typographiquement du reste de l'intervention, par exemple en l'encadrant.

Au vu de ce qui précède, la commission propose à l'unanimité des membres présents de ne pas transmettre ce postulat dans son état actuel à la Municipalité. "

M. Pascal Golay (PLR) a réécrit le postulat. Il reconnaît que parler de gratuité c'est peut-être un peu excessif, mais le but est de promouvoir ces véhicules électriques. Quand on veut changer une façon de faire, il faut quelque chose d'incitatif. On pourrait aussi fournir le courant à un prix attractif. Les six amorces étaient là pour nourrir la réflexion. Voici le nouveau texte :

" Dans le cadre de son programme "Ecologie Active", le PLR propose une approche proactive du parcage en ville.

Etant déjà tous convaincus, dans ce conseil et dans notre région, qu'il est utile de travailler à l'amélioration de notre environnement, notre proposition s'oriente autour des axes suivants :

1. Créer des places de parc pour les voitures électriques munies de bornes de chargement.
2. Trouver des solutions incitatives à l'utilisation des véhicules électriques.
3. Optimiser le nombre des petites places de parcs destinées à tous les types de micro-voitures moins polluantes.
4. Développer les places "Mobility".

L'avantage de ce concept novateur pour la région, permettra à Renens d'assumer encore plus sa position de pionnière en matière énergétique et écologique. Cette approche motivante, conviviale et écologique du parcage en ville sera grandement appréciée par nos concitoyennes et concitoyens."

Comme tout a déjà été discuté en commission, il propose que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Comme personne n'a reçu ce nouveau texte, ni le Président, ni la commission, **le Président** propose de le considérer comme un nouveau postulat.

Mme Line Rouyet (PSR) propose qu'on le considère comme un dépôt de postulat qui sera traité au prochain conseil. Comme la commission a déjà siégé sur ce sujet, il ne sera pas forcément nécessaire de relancer une commission pour traiter de ce postulat avant le renvoi.

Le Président met cette proposition au vote du Conseil, qui accepte de traiter ceci comme un nouveau postulat.

Le Président met aux voix les conclusions de la commission, proposant de ne pas transmettre le postulat (ancien) à la Municipalité. Le Conseil refuse la transmission du postulat tel qu'étudié par la commission.

13. **Préavis N° 91-2010 - Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.**

Dépôt du préavis-discussion préalable.

Le Président a reçu la demande que ce préavis soit traité par la commission de gestion.

M. Olivier Barraud (PSR) : "C'est la deuxième expérience qu'on fait avec un préavis de ce type. Je soutiens le fait qu'on le transmette à la commission de gestion, étant donné que c'est la commission de gestion qui avait traité le premier. J'avais insisté pour que les personnes qui ont déposé les différents éléments soient consultées par la commission. Je me permets de dire à la commission qu'elle n'a pas besoin de me consulter, que je suis d'accord avec les différents reports proposés, même si j'ai quand même quelques regrets en ce qui concerne ces reports. En ce qui concerne l'étude du futur de nos institutions – il y a d'autres communes qui ont décidé de ne pas reporter, d'attaquer cela à bras-le-corps et de s'y pencher sérieusement. J'ai l'impression que de ce côté-là, ce n'est pas la faute de la Municipalité de Renens, mais plutôt d'autres Municipalités qui jouent un peu la montre pour diverses raisons, ce qui m'est assez désagréable. Concernant le postulat relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans l'administration, d'accord pour dire que cela va prendre du temps pour répondre à ce postulat. Il n'empêche qu'il y a des choses qui sont très clairement aujourd'hui problématiques, comme l'accessibilité du service de la population. Pour ce genre d'élément-là, il n'y a pas besoin de faire une énorme étude pour se rendre compte que cela ne va pas. Je ne voudrais pas que le report du postulat soit une possibilité de reporter les éléments que l'on connaît et qui sont urgents d'être faits pour que l'ensemble des services communaux soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Il y a un critère tout simple : quand la personne doit être portée par deux policiers pour accéder à un service communal, on dit qu'il faut faire quelque chose!"

M. Jean-Pierre Leyvraz, président de la commission de gestion, au sujet de la consultation des diverses personnes : la dernière fois, on a consulté les personnes dont on a considéré avoir répondu au postulat ou à la motion, pas les personnes pour lesquelles on retardait la réponse. Cela lui paraît relativement logique. Elles doivent pouvoir donner leur avis sur la réponse. Si on retarde, les postulants peuvent juste venir dire qu'ils ne sont pas satisfaits du retard... Il avait l'intention de convoquer seulement M. Hubert Desboeufs pour le postulat auquel il était répondu. Si le conseil le désire, il peut également convoquer les douze autres personnes concernées.

M. Olivier Barraud (PSR) rappelle les délais réglementaires et légaux pour les réponses. C'est normal que la personne qui a usé de son droit d'initiative au sein du conseil communal, et qui attend une réponse dans les délais prévus, soit consultée,

au minimum par mail, et qu'on leur demande s'ils veulent être entendus par la commission de gestion.

M. Jean-Pierre Leyvraz partage le sentiment sur les objets retardés. Du moment qu'il y a un désir d'être invités aussi dans ces cas-là, il fera l'invitation.

Ce préavis est transmis à la commission de gestion, à l'unanimité du Conseil.

14. **Préavis N° 92-2010 - Fixation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.**

Dépôt du préavis-discussion préalable. **Le Président** ouvre la discussion.

M. Olivier Barraud (PSR) trouve les différentes comparaisons qui sont faites avec les autres communes, que ce soit en termes de nombre de municipaux ou en termes de pourcentages accordés aux différents municipaux. Il manque la comparaison en francs avec la somme qui est attribuée aux différentes municipalités, pour savoir si au final la somme correspond à ce qui se donne dans les autres municipalités. En effet, on peut avoir un 40% rémunéré à fr. 2'000.- ou un 40% rémunéré à fr. 8'000.-. Il demande ce comparatif supplémentaire. Il serait intéressant aussi que la commission connaisse les réflexions qui ont été faites par rapport à une augmentation linéaire du taux d'activité des municipaux. Il lui semble que la charge de travail dans les différents dicastères n'est pas forcément égale. S'agit-il de rééquilibrer les différents dicastères ?

Nomination de la commission

Les Verts	M. Raymond Gauthier, président-rapporteur
Arc en Ciel	Mme Sylvia Sandoz
Fourmi rouge	Mmes Arielle Bonzon et Maria Rodriguez Lorenzo
PSR	Mme Victoria Ravaioli et M. Michele Scala
PLR	MM. Pascal Waeber et Pascal Montemari.

15. **Préavis N° 93-2010 - Aménagements extérieurs du Centre Technique Communal (CTC).**

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission

PLR	Mme Elodie Golaz, présidente rapporteure et Mme Rosana Joliat
Arc en Ciel	M. Antoine Philippe
Fourmi rouge	MM. Rémy Petitpierre et Jean-Pierre Leyvraz
PSR	MM. Jacques Studer et Ali Korkmaz
Les Verts	Mme Nadia Carota.

16. Préavis N° 94-2010 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) et d'un parc sportif au Censuy.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission

PSR	Mme Line Rouyet, présidente rapporteure et M. Pascal Ruschetta
Arc en Ciel	Mme Marinella Bianchi-Rojo
Fourmi rouge	Mme Arielle Bonzon et M. Byron Allauca
Les Verts	Mme Nadia Carota
PLR	MM. Paul Mettraux et Jean-Marc Dupuis.

17. Motions, postulats, interpellations.

Mme Line Rouyet (PSR) annonce le dépôt d'un postulat qu'elle développera la prochaine fois: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration."

Mme Victoria Ravaioli (PSR) annonce le dépôt d'un postulat pour avoir un couvert dans chaque école. Elle le développera la prochaine fois.

Mme Line Rouyet (PSR) dépose une interpellation, intitulée "A quand un espace parc-place de jeux entre la rue de la Mèbre et la rue de la Source ?" :

"Dans la densité du bâti du quartier Nord de la gare, un petit espace vert et de jeux pour les enfants serait plus que le bienvenu. Il est d'ailleurs prévu! Entre les bâtiments de la rue de la Mèbre et les nouveaux de la Source, on peut voir aujourd'hui un triangle de bitume et de cailloux entouré d'une pelouse dans un sale état. Rien de très attirant... Pourtant, à défaut de trouver mieux, les nombreux enfants du quartier passent parfois leur après-midi à courir dans ce terrain vague.

Ce terrain actuellement privé devrait être repris par la commune afin d'y aménager un espace public convivial, mais des problèmes de vente de parcelle retardent semble-t-il le projet.

Dans ce contexte, je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont exactement les problèmes qui retardent le projet d'aménagement de cet espace ?
- Quels sont exactement les aménagements prévus sur ce terrain ?
- Quand les travaux vont-ils commencer ? Et surtout quand est-ce que la population devrait pouvoir bénéficier de ce parc ?
- Est-il prévu d'informer les habitants du quartier de ces éléments ?"

Mme Tinetta Maystre, Municipal répond que comme il s'agit d'un projet qui concerne un privé, elle répondra la prochaine fois.

M. Pascal Waeber (PLR) dépose une interpellation concernant les aménagements réalisés pour les zones 30 : "Même si le bilan ne sera fait que dans une année, il me semble indispensable de relever certains points dangereux pour les usagers. En effet, lorsque j'ai voté pour la mise en place des zones 30, c'était dans le but d'augmenter la fluidité du trafic et la sécurité de tous les usagers et des enfants, en particulier.

Les blocs de béton, sans panneau, disposés au milieu de la chaussée, après un contour sans visibilité et sans marquage central, semblent attendre le moment de se faire embrasser par une voiture. Le fait que dans un cas, au moins, un garage et une carrosserie soient situés de part et d'autre de ces cubes est sûrement tout à fait fortuit. Tandis que les cyclistes doivent également choisir s'ils préfèrent percuter un bloc de béton, sur le bord droit de la chaussée, ou être percutés par la voiture qui les suivrait. Pour ce qui concerne les écoles, les crèches et futurs APEMS, il semble que lorsque la zone 30 ne les a pas évités, c'est pour mieux masquer la visibilité aux automobilistes, notamment par des places de parc au milieu de la chaussée.

Je suppose que l'enlèvement des blocs de béton au milieu de la chaussée, tout comme le décalage des blocs de béton et des places de parc pour permettre aux cyclistes de continuer à longer le trottoir, ne devraient poser aucun problème. Des places de parc en épi au centre de la chaussée laisseraient la place pour une bande piétonne.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de corriger ces problèmes de sécurité routière, avant qu'un accident aux conséquences graves ne se produise. Si le bilan de la mise en place de ces zones 30, dans une année, ne dénombrerait pas de victimes, ce ne seraient pas les conseiller qui, comme moi, ont soutenu les zones 30, qui s'en plaindraient."

Mme Tinetta Maystre, Municipale : Vous déposez une interpellation relativement large, qui remet en question la mise en zones 30. La mise en zones 30, par le préavis que vous avez voté, prévoyait ces différentes mesures, c'est-à-dire les reports de places de parc, les blocs en béton, une signalisation, l'enlèvement de certains marquages. Tout ceci fait partie des normes qui ont été réfléchies, tant par le CTC que par la police. Comme annoncé, nous ferons une évaluation après une année, avec des ajustements. Bien sûr, nous n'avons peut-être pas fait tout juste et nous n'attendrons pas une année si nous relevons un point en particulier qui serait dangereux ou qui n'irait pas. Votre intervention est tellement générale que c'est difficile de dire qu'on va enlever certains blocs. Actuellement la mise en œuvre est pratiquement terminée. Si vous le souhaitez, nous vous proposons de faire un tour avec quelqu'un du CTC et de nous indiquer ce qui ne va pas. Je peux vous assurer que si on roule à 30, ces blocs ne dérangent pas. Concernant les cyclistes, les auteurs du projet ont rencontré Pro Vélo, on a étudié la chose. Ils ont été très coopérants, nous sommes prêts à les revoir. Nous avons reçu aussi des félicitations, il nous paraît trop tôt de dire que tout est faux.

M. Pascal Waeber (PLR) remercie la Municipalité de sa réponse. Son interpellation n'était pas polémique, n'avait pas l'intention de dire que tout est faux, mais de relever quelques points qui à son avis son mauvais. Ce serait dommage que pour quelques points très particuliers on remette en cause le tout. Il accepte volontiers l'invitation du CTC.

Le Président considère que le nouveau postulat de M. Golay est déposé.

M. Roland Divorne (PLR) a une question concernant la route de Cossonay, suite aux travaux sur cette route entre Crissier et Renens. Dernièrement, le commune de Crissier a couvert cette route, goudronnée jusqu'au Point Vert. Actuellement, du Point Vert jusqu'aux feux du ch. de Jouxkens, il n'y a pas encore de revêtement. Plusieurs résidents de Sur la Croix se posent la question du pourquoi ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale, propose de répondre la prochaine fois. C'est en discussion, mais il s'agit de montants conséquents. Une étude a été lancée pour savoir si on pouvait attendre le projet du bus à haut niveau de service, pour lequel il faudra refaire cette route de manière beaucoup plus conséquente.

M. Roland Divorne (PLR) demande, en relation avec le projet de nouveau bus, pourquoi Crissier n'a pas attendu et a bitumé ? De quels délais parle-t-on ?

M. Jean-François Clément, Municipal a participé à la décision de reporter ces travaux. Dans le cadre des investissements, ils n'ont pas trouvé leur place dans les investissements prioritaires, l'année prochaine notamment. On a considéré que la route était encore praticable. Ce sont des choix qui ont été faits dans le budget. On n'a pas les moyens de faire tous les projets qui se présentent actuellement.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) : Le 14 septembre dernier, les chambres fédérales ont accepté l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans papiers. C'est grâce à l'intervention de plusieurs conseillers nationaux, en particulier M. Barthassat (PDC) et beaucoup d'associations, de collectifs qui travaillent avec les jeunes sans papiers, grâce aussi au soutien de parlements cantonaux, comme le Grand conseil vaudois, de l'Union des villes suisses, et de municipalités comme la municipalité de Lausanne et celle de Renens. Vous vous rappelez que vous avez accepté une motion allant dans ce sens. Au nom des jeunes sans papiers, il veut remercier toutes ces personnes qui ont soutenu et aidé. Dans l'attente de la proposition que doit soumettre le Conseil fédéral, il demande, d'entente avec M. Michele Scala, que la commune demande au Conseil d'Etat vaudois de faire des propositions transitoires jusqu'à l'adoption des mesures d'application légales au niveau national. Des solutions peuvent être trouvées pour des jeunes qui se trouvent déjà là.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie M. Allauca. Dans les réponses aux motions et interpellations en suspens, vous avez vu que nous avons écrit au Conseil d'Etat en lui demandant d'intervenir dans le débat au niveau fédéral en s'appuyant sur les positions des villes, ce que le Conseil d'Etat n'a pas souhaité faire. Mais nous avons écrit également à l'ensemble des conseillers nationaux et conseillers aux Etats vaudois pour leur transmettre la position tant du Conseil communal que de la Municipalité de Renens. Nous avons des contacts aussi avec la Municipalité de Lausanne. Vous avez raison : l'acceptation par les chambres de la motion est un élément nouveau, qui donne une dynamique nouvelle, qui nous incite à réfléchir comment continuer, comment avancer. Votre proposition de dispositions transitoire est à étudier.

18. Propositions individuelles et divers.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) annonce que le 17 octobre sera la journée mondiale du refus de la misère. L'Association des Familles du Quart Monde, l'association des familles monoparentales et recomposées, Caritas, la Pastorale sociale et de rue catholique, l'Aumônerie de rue protestante, La Soupe populaire, le Centre sociale protestant ont organisé le programme du dimanche à Lausanne. Cette journée a pour but de faire entendre les voix des familles vivant dans des situations d'exclusion et de précarité, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et pour la stratégie suisse de lutte contre la pauvreté; elle mérite qu'on y fasse une visite.

M. Olivier Barraud (PSR), annonce sa démission : *"Cela fait maintenant neuf ans que je siège au sein du Conseil communal de notre ville. La première année, je me suis contenté d'observer, je suis resté muet. J'admets volontiers que par la suite je me suis rattrapé et que je vais encore en profiter un peu ce soir. Ma première intervention était relativement virulente à propos d'une fermeture d'entreprise, où les plus anciens camarades comme Gilbert Stöckli m'avaient tapé sur l'épaule à la fin en me disant : «C'est bien, le ton début 1900, il faut peut-être un peu le modérer, mais sinon, c'est bien.» Je ne vais pas écouter ce conseil et ce soir je vais terminer comme j'aurais envie de le faire, en exprimant mes considérations personnelles. Neuf années durant lesquelles j'ai eu l'occasion d'emmagasiner de nombreuses expériences aussi bien humaines que politiques. Lorsque l'on annonce sa démission, la coutume veut que l'on adresse des remerciements. Permettez-moi avant de le faire avec parcimonie quelques considérations personnelles. Après tout, Monsieur Dupuis, vous m'avez traité de shérif à l'occasion de débats, alors autant assumer jusqu'au bout!*

Aujourd'hui, je n'ai pas de remords, mais plutôt quelques regrets. Ces regrets s'adressent avant tout à la minorité de ce conseil et au part libéral-radical. Je regrette la stratégie retenue par la droite renanaise, effrayée par l'arrivée annoncée de l'UDC. Il manque aujourd'hui au PLR des leaders assez solides pour ne pas paniquer et ne pas céder aux sirènes du populisme. Aux abois, les stratèges du PLR ont donc décidé d'essayer de reconquérir un électorat perdu, au moyen de la peur, de l'insécurité, en s'alignant sur les tactiques de l'UDC. L'initiative pour l'installation de caméras de vidéosurveillance, qu'ils osent appeler vidéoprotection, comme si la caméra allait descendre du mât s'il y avait un problème, est problématique à plus d'un égard et constitue la meilleure preuve de la déroute thématique du PLR ou plus exactement de ses meneurs. Cette initiative est d'autant plus bête qu'elle va coûter plusieurs dizaines de milliers de francs aux Renanais, sans raison et sans résultat. Pourtant, si la situation à la gare est pacifiée depuis de nombreux mois, c'est grâce au travail efficace de notre police. Le plus ironique, c'est que ce bon travail policier, cette sécurité publique, incombe à un municipal PLR. Au lieu de s'arroger ce bon travail policier, quel est le message que les conseillers communaux et que le parti PLR donne à la population ? Finalement c'est quoi ? C'est "notre municipal a échoué dans sa mission de sécurité publique et nous devons le sauver au moyen d'une initiative et grâce à des caméras. Mesdames et Messieurs du centre-droit, les électeurs de l'UDC préféreront toujours l'original à la copie. je ne peux conserver que l'espoir qu'il émerge des rangs des radicaux prêts à défendre des valeurs centristes et ne pas se calquer sur celles de la droite dure suisse. Il est vrai que la mission de la droite renanaise n'est pas aisée. Le programme politique de la gauche n'est pas contesté, mieux le PLR reprend nos objectifs comme des buts à atteindre. politique du logement, accueil de la petite enfance, maîtrise budgétaire, c'est varié que ce n'est pas facile... Difficile d'attaquer la maîtrise budgétaire de la majorité rose-rouge verte dans cette législature. Par ailleurs, c'est

souvent une commission des finances unanime qui a recommandé l'acceptation des différents budgets. Côté finance, pas une seule proposition de la droite. Soit, finalement c'est tant mieux! Cela prouve une fois de plus notre gestion rigoureuse, ambitieuse et responsable des affaires communales.

Durant mon engagement pour la commune, j'ai mis un point d'honneur à défendre le rôle du Conseil communal. Après la population, cela reste pour moi quand même le pouvoir le plus important. Même si le thème est peu "sexi", nous devons réfléchir au futur de nos institutions. La collaboration intercommunale a atteint ses limites démocratiques, l'équilibre entre les exécutifs et les organes délibérants est rompu. Il est temps de préparer la démocratie locale du futur et la solution n'est pas dans les associations intercommunales dans des démarches participatives.

Au sujet de l'exécutif renanais, j'avoue quand même un soupçon de remords, tant il est vrai que parfois j'ai été coriace, pugnace et dur avec vous. C'est comme ça, ça fait partie de mon caractère.

Mes différents combats m'ont attiré quelques inimitiés. Je me rappelle, notamment en période d'élections, avoir retrouvé ma boîte aux lettres taguée avec un "salopard de socialiste!". Finalement, cela m'a encouragé, j'ai continué. Je me rappelle aussi des courriers peu sympathiques, notamment un dans lequel on me reprochait quasiment l'interdiction du POP dans les années '30!... pour info, je suis né en 1977. Ces péripéties, finalement vite oubliées, me prouvent que j'ai fait avec conviction notre travail au sein du Conseil. Finalement, provoquer l'indifférence aurait été bien pire pour moi.

Je ne quitte pas Renens de bon cœur, mes aspirations personnelles et la réalité du marché immobilier ne m'en laissent pourtant pas vraiment le choix. Alors c'est fait, je descends du ring renanais pour trouver un autre ring, qui sera certainement plus difficile pour moi et la droite pourra s'en réjouir étant donné que où je vais, la gauche est ultra minoritaire.

Chères et chers collègues, je vous remercie pour votre collaboration durant les neuf dernières années. Je remercie particulièrement mon parti et mes camardes pour leur soutien, pour leur engagement à défendre nos valeurs socialistes. Je souhaite un avenir radieux à Renens, une ville de gauche qui restera gravée dans ma mémoire et mon cœur comme une cité attachante, populaire et sûre."

Le Président remercie M. Barraud pour ces neuf années passées au sein du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22 heures 15, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 11 novembre à 20 h 15.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

- **M. Paul Mettraux** : paul.mettraux@tvtnmail.ch,
- **M. Robert Mulopo** : robert.mulopo@windowlive.com.
- ajouter **Mme Besançon Annelise**, av. Silo 20, 1020 Renens, tél. 076 380 17 32, adresse de messagerie : annelise.besancon@tvtnmail.ch.
- Enlever M. Michel Brun.
- Ajouter **M. Ali Kilinc**, Av. Préfaully 70, 1020 Renens, tél. 021 636 29 07, tél. prof. 021 654 63 63, mobile 078 820 21 84.
- Enlever Mme Karine Clerc.